



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative au transfert d'office dans le Domaine Public Communal – Avenue du Vanillier (partie) – Rue des Avocats – Allée des Manguiers

.....

Par arrêté n° 2026 – 348 en date du 23 Juin 2026, le Maire de la Commune de Bras-Panon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voies ou portion de voies privées ouvertes à la circulation publique située sur le territoire de Bras-Panon.

Nom de la voie	Référence cadastrale	Linéaires
Rue des Avocats	AK 873	263 m
Avenue du Vanillier (partie)		352 m
Allée des Manguiers	AK 795	83 m

Madame Alexandra BISSON a été désignée par le Tribunal Administratif de Saint-Denis pour conduire cette enquête qui se déroulera du **16 au 30 Juillet 2026**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- En Mairie au Service Aménagement et Urbanisme aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- Le cas échéant, sur le site de la Ville.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- *Sur le registre d'enquête tenu en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme),*
- *Les adresser au Commissaire- Enquêteur, par écrit, en Mairie,*
- *Ou par voie électronique à l'adresse suivante : adl@braspanon.re. Dans ce cas, noter en objet du courriel : observations sur le « transfert d'office pour le Commissaire-Enquêteur ».*

Le Commissaire- Enquêteur tiendra une permanence en Mairie les :

Jeudi 16 Juillet 2026	8 H 00 – 12 H 00	Salle Raymond Barre
Jeudi 30 Juillet 2026	12 H 00 – 16 H 30	Salle des Commissions

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions motivés du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le transfert d'office des voies concernées dans le Domaine Public Communal.

Le Maire
Jeannick ATCHAPA